

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRECOMMUNE DE
MONLETDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MAI 2024

Date de Convocation Publique	:	23/05/2024
Date d’Affichage	:	23/05/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	08
Nombre de Conseillers présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	07

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Trente Mai Deux Mil Vingt-Quatre, à Dix-huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire.

Etai~~ent~~ présents : MM Michel DESSIMOND-Philippe RITTER- Daniel PICOT-Laurent GARNIER-Roland MEYSSONNIER.- Raphaël SABY-Christine VALENTIN .

Etai~~t~~ absent : Eric SOUBEYRE

Philippe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : 25/2024 CREATION D’UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU 01 AOÛT 2024.

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire indique qu’en prévision du départ en retraite du Secrétaire de Mairie au 01 Octobre 2024 il est nécessaire d’assumer le remplacement à ce poste et propose au conseil de créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe – catégorie B en prévision du recrutement d’un agent par mutation. Il ajoute que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

M le Maire propose à l’Assemblée délibérante de créer l’emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

- Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,
- Décide à l’unanimité de:
 - créer un emploi relevant du grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe-catégorie B à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 Août 2024 ;
 - modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
 - inscrire les crédits prévus à cet effet au budget prévisionnel 2024.

AR Prefecture

043-214301384-20240530-2024_25-DE
Reçu le 31/05/2024

Michel DESSIMOND -Maire



Secrétaire de séance : Philippe RITTER



*Délibération n°25/2024 certifiée
exécutoire compte tenu de la transmission
au contrôle de légalité le : /06/2024
Publiée sur le site de la commune de
Monlet le :*

CREATION POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE 01/08/2024